

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 07/08/2026

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

E26000079 / 51

Monsieur le maire
Commune de Baroville
M. Sébastien FOURRIER
Place de la Mairie
10200 BAROVILLE

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000079 / 51BIS
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION (EN MODIFICATION)
Courriel avec accusé de réception

Objet : Le projet de la révision de la carte communale, ainsi que la suppression du plan d'alignement de la route départementale N°70, sur la commune de Baroville, par la commune de Baroville située Place de la mairie à Baroville (10200).

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Gérard BRU, Consultant en environnement, demeurant 14, Rue de Saint Etienne, VILLETTE SUR AUBE (10700) (tel : 03 25 37 09 29 ; portable : 06 89 30 52 62) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Claude GRAMMONT (tel : 03 25 79 00 27 ; portable : 06 60 97 19 97) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
et par délégation le greffier,



Signé

C.LEPOIVRE

DECISION DU

6 août 2026

N° E26000079 /51BIS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le magistrat désigné

E- Décision désignation commissaire enquêteur (en modification)

Vu enregistrée le 15 juin 2026, la lettre par laquelle la Commune de Baroville demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de la révision de la carte communale, ainsi que la suppression du plan d'alignement de la route départementale N°70, sur la commune de Baroville, par la commune de Baroville située Place de la mairie à Baroville (10200).

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

Vu un courriel transmis par la Commune de Baroville le 22 juillet 2026 m'informant leur volonté sur l'enquête publique de la révision de la carte communale ajouter la suppression du plan d'alignement de la route départementale N°70.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Gérard BRU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Claude GRAMMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Commune de Baroville, à M. Gérard BRU et à M. Claude GRAMMONT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 août 2026

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 7 août 2026
Le greffier,



C.LEPOIVRE

Vu l'article R222-22 du CJA,
la première conseillère,

Signé

Bénédicte ALIBERT